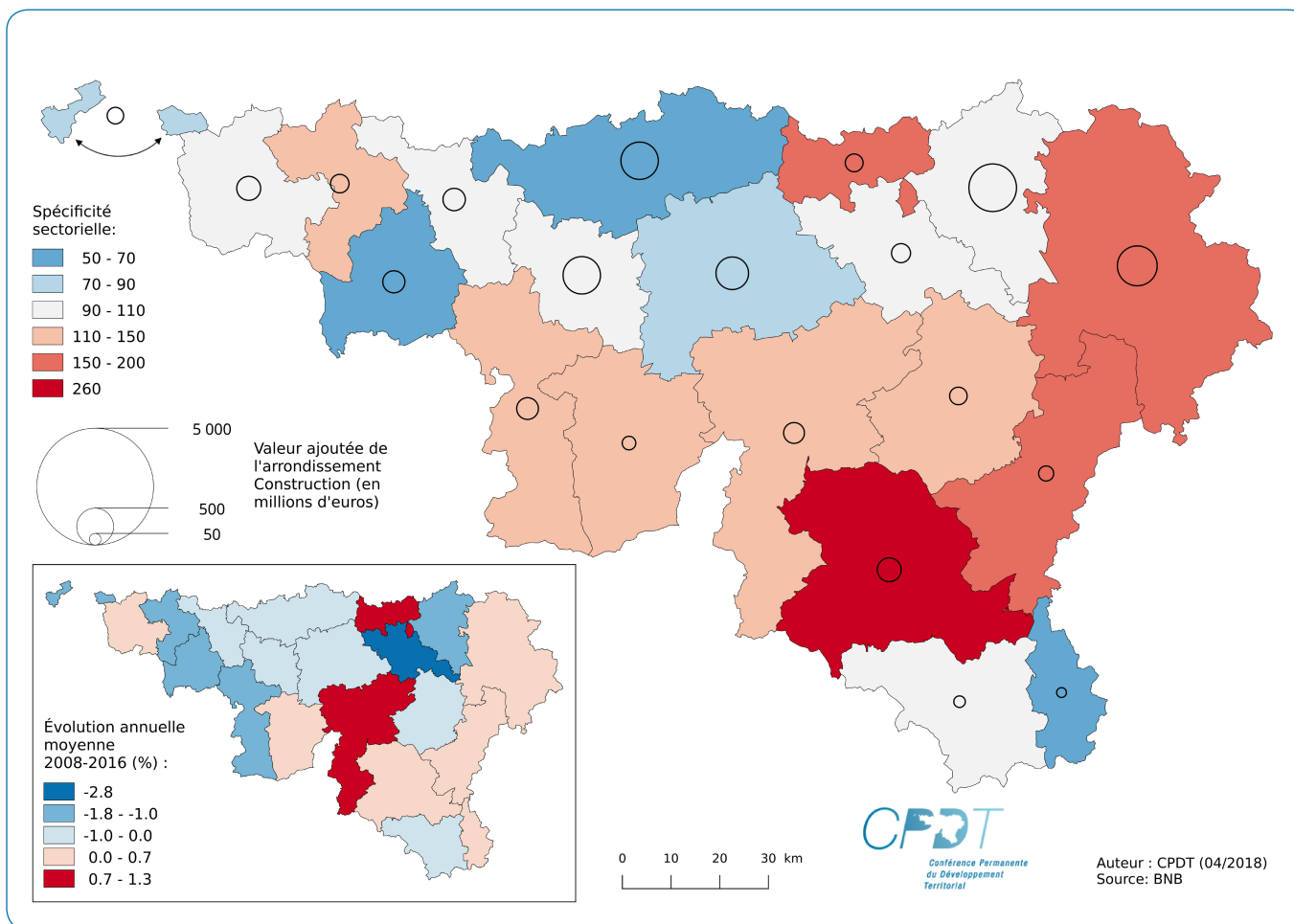


Le secteur de la construction représente 5,44 % de la valeur ajoutée régionale.

La géographie du secteur est celle de l'implantation des firmes, et non des lieux de chantiers, ce qui affaiblit le poids des grands centres urbains et détermine une géographie qui n'a pas nécessairement de liens avec celle de la croissance de la population ou de la localisation des chantiers. Ainsi, la spécificité du secteur est-elle faible en Brabant wallon. Seule l'Ardenne juxtapose des spécificités fortes avec une activité de construction résidentielle significative. En fait, la localisation des entreprises du secteur traduit plutôt celle des zones périphériques, où ont subsisté longtemps des réserves de main-d'œuvre d'origine rurale.

Valeur ajoutée de la construction (2016), en Wallonie

Valeur ajoutée et spécificité par arrondissement de la construction (2016)



Valeur ajoutée de la construction (2016), en Wallonie

Niveau spatial :

Arrondissement

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Spécificité du secteur = part du secteur dans la valeur ajoutée de l'arrondissement / part du secteur dans la valeur ajoutée régionale.

$$\text{spécificité sectorielle}_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} = \frac{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} / VA_{\Sigma \text{secteur } x, \text{arrondissement } a}}{VA_{\text{secteur } x, \Sigma \text{arrondissements}} / VA_{\Sigma \text{secteurs}, \Sigma \text{arrondissements}}}$$

$$\text{évolution annuelle moyenne}_{2008-2016} = \left(\frac{VA_{2016} / \text{déflateur}_{2016}}{VA_{2008} / \text{déflateur}_{2008}} \right)^{1/8} - 1$$

où VA = valeur ajoutée

Méthode de classification :

Pour la spécificité sectorielle : classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et rouges.

Pour la valeur ajoutée : cercles de surface proportionnelle à la valeur ajoutée sectorielle.

Pour la croissance annuelle : limites de classe définies sur la base des ruptures naturelles (Jenks).

Données utilisées :

- Valeur ajoutée brute aux prix de base de l'« agriculture, sylviculture et pêche » (A10) par arrondissement en 2008 et 2016 (BNB).
- Indice des prix (déflateur implicite), 2010=100, euro (Eurostat).

Sources des données :

- Banque Nationale de Belgique (BNB ; <https://www.nbb.be>).
- Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat>).

Statistiques :

Poids du secteur « construction » : 5,44 % de la valeur ajoutée totale en 2016.

Valeur ajoutée sectorielle par arrondissement (en millions d'euros) :

- Moyenne : 238,5 ;
- Valeur minimum : 35,3 (Arlon) ;
- Valeur maximum : 830,9 (Liège).

Spécificité sectorielle des arrondissements :

- Moyenne : 100 ;
- Valeur minimum : 50,5 (Arlon) ;
- Valeur maximum : 260,4 (Neufchâteau).

Évolution annuelle moyenne des arrondissements :

- Moyenne : -0,6 % ;
- Valeur minimum : -2,8 % (Huy) ;
- Valeur maximum : 1,3 % (Dinant).

Auteurs :

Xavier May, Dominique Istaz

Contact : xavier.may@ulb.ac.be, +32 (0)2 650 68 09.